

27^{Eme} parlement des enfants

Proposition de loi

Visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes

Présentée par

Les élèves de la classe de CM2 A de Monsieur Mouayadi DJANFAR

Ecole élémentaire publique Vahibé 2 (2023-2024)

(Académie de Mayotte)

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs

« La pratique d'une activité physique et sportive régulière contribue à améliorer l'état de forme général à tous âges. » C'est ce que nous pouvons lire sur sport.gouv.fr, un site du gouvernement consacré au sport. Et pourtant, selon l'ancien ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports Jean-Michel BLANQUER, les jeunes français font moins de sport que ceux d'autres pays. C'est également ce que nous dit l'organisation mondiale de la santé (OMS) d'après un travail de recherche. La France se place 119^{ème} au classement sur 146 pays.

Les jeunes ne prennent plus au sérieux cette pratique alors qu'elle possède de nombreux bénéfices sur la santé physique et morale. C'est aussi un moyen d'améliorer le lien social entre les individus. Les jeunes français d'aujourd'hui sont les adultes de demain et par conséquent les futurs citoyens. Si rien ne change, d'ici quelques années, nombreux seront impactés par les effets néfastes de ce relâchement et notre pays sera en quelque sorte affaibli.

Nombreuses sont les raisons qui sont à l'origine de cet effet. En voici quelques-unes.

Tout d'abord, les jeunes ne bénéficient que d'une éducation partielle des bienfaits du sport et ne sont pas assez sensibilisés aux dangers qui sont parfois très graves et qui touchent plusieurs personnes (obésité, diabète...).

Notre pays compte un grand nombre de personnes en situation de handicap et les installations adaptées ne sont que très peu. Nous constatons un manque de moyen matériel et humain dans nos écoles qui prive souvent nos camarades de se dépenser lors des récréations. Cela est aussi vrai au-delà de nos établissements comme les lieux relatifs à la pratique sportive tels que les stades municipaux. Selon la loi, toute personne doit bénéficier d'un accès aux différentes activités physiques et sportives sans que cela occasionne une quelconque discrimination notamment le handicap. Un travail doit alors se faire en ce sens.

Il s'agit des principales raisons pour lesquelles nous formulons des propositions de loi dans le but de favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes. Celles-ci prennent en compte les principes de la République tels que l'intégration sociale, la solidarité et l'égalité des chances. Elles contribuent également à renforcer le respect des autres et ce dans les meilleures conditions possibles.

Proposition de loi

Article 1^{er} :

Sur le modèle de la journée de défense et de citoyenneté, chaque municipalité organise une « journée educ-sport » pour tous les jeunes à partir de 15 ans. Celle-ci permet à ses participants de bénéficier des enseignements concrets sur les enjeux de la pratique sportive et en les sensibilisant sur les risques éventuels pour les personnes qui la délaissent.

Article 2 :

Pour les plus jeunes, une rencontre annuelle se tient chaque année scolaire avec des professionnels de la santé et du sport dans les établissements scolaires dans les mêmes buts que ceux de la « journée educ-sport ».

Article 3 :

Les établissements scolaires ainsi que les lieux publics dédiés à la pratique sportive doivent respecter les conditions d'accueil des personnes en situation de handicap afin de les intégrer. Chaque municipalité se charge de la bonne application de cette mesure.

Article 4 :

« Le développement du sport pour tous est d'intérêt général ». De ce fait, chaque année civile, toutes les communes organisent des concours sportifs pour tous les jeunes et récompensent les vainqueurs en leur offrant une meilleure visibilité pour accéder au milieu professionnel.